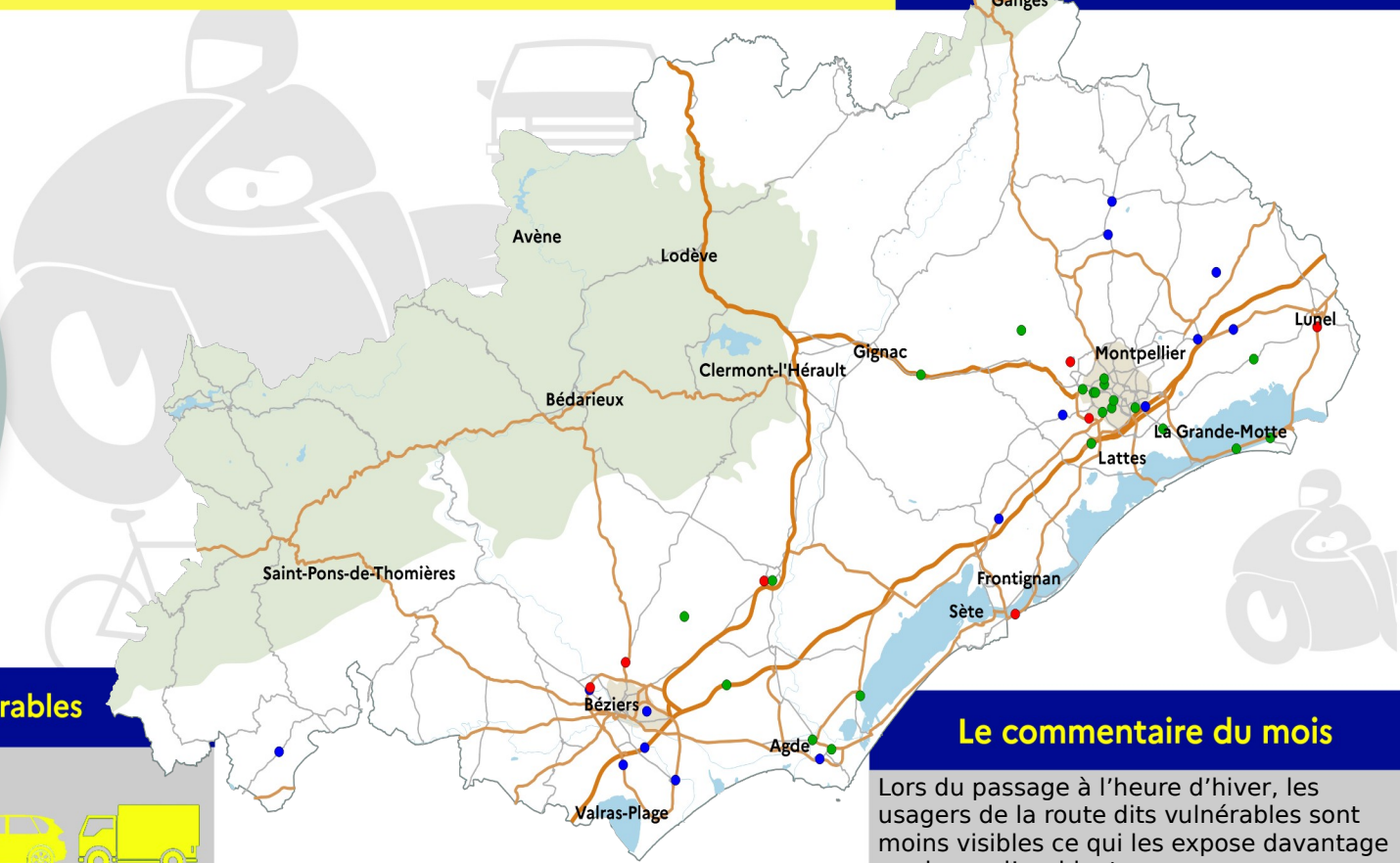
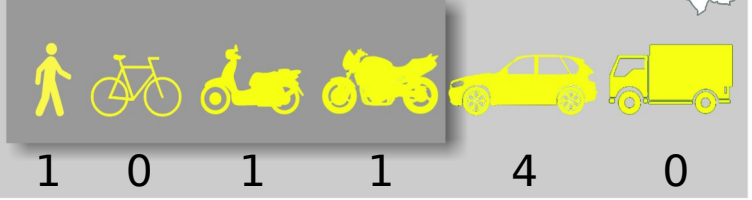


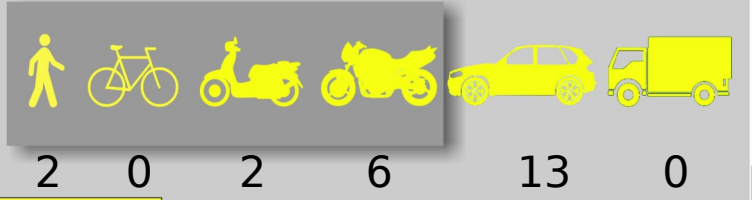
45 accidents
7 tués
23 blessés hospitalisés



43 % des tués sont des usagers vulnérables



43 % des blessés hospitalisés sont des usagers vulnérables



Localisation des accidents du mois

- Tués
- Blessés hospitalisés
- Blessés non hospitalisés

Le commentaire du mois

Lors du passage à l'heure d'hiver, les usagers de la route dits vulnérables sont moins visibles ce qui les expose davantage au risque d'accident.

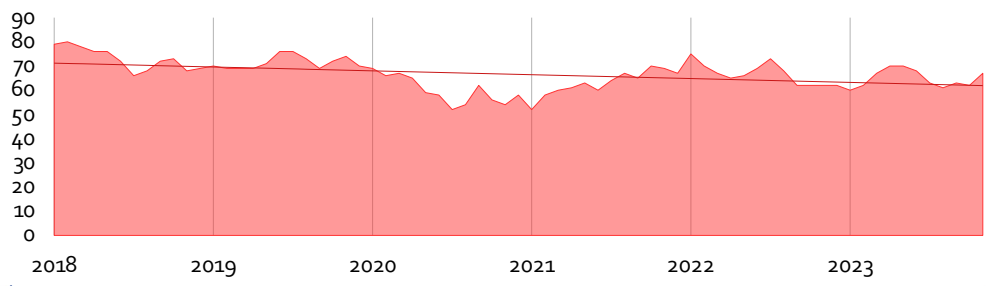
Dans les phares d'une voiture roulant à 80 km/h, un cycliste vêtu d'une tenue sombre sur un vélo correctement équipé en éclairage est visible à 35 mètres. Avec un gilet rétroréfléchissant, ce même cycliste est visible à 63 mètres.

(Securite-routiere.gouv.fr)



Cumul des tués sur les 12 derniers mois

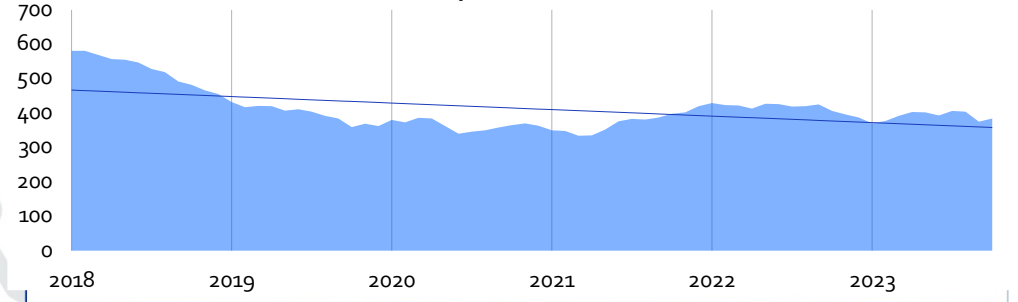
Cumul des tués sur les 12 derniers mois



- 67 tués sur les 12 derniers mois
- Tendance sur 12 mois par rapport au mois précédent (62)
- Augmentation par rapport à l'année 2022 (62)

Cumul des blessés hospitalisés sur les 12 derniers mois

Cumul des blessés hospitalisés sur les 12 derniers mois



- 373 blessés hospitalisés sur les 12 derniers mois
- Tendance sur 12 mois par rapport au mois précédent (384)
- Diminution par rapport à l'année 2022 (396)

Extraits de circonstances des accidents mortels

Accident mortel en zone de travaux sur la RD 612, impliquant un camion poids lourd et un véhicule léger.

La zone de travaux réduit les quatre voies de circulation séparées par terre-plein central en béton à deux voies simples séparées par des cônes de lübeck. Le conducteur du véhicule léger circule dans le sens croissant, dans la zone de travaux. Ce dernier semble avoir été surpris par le changement de voie. Il freine sur 20 mètres, percute la glissière séparatrice de voies amovible, continue le freinage sur 20 mètres encore, et se déporte sur la voie de circulation décroissante où le conducteur du poids lourd ne peut éviter le choc.

Le chauffeur du poids lourd freine, mais en raison du choc avec le véhicule léger, coincé sous l'avant du camion, le système de freinage du camion est inopérant.

Le camion termine sa course, toujours sur sa voie, sans dévier, et s'immobilise à 80 mètres du point de choc initial.

Le conducteur du poids lourd est indemne alors que le conducteur du véhicule léger décède.

POUR ALLER PLUS LOIN

